



CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

L'inscription à l'un de nos voyages implique l'acceptation de nos conditions générales et particulières de vente. Votre inscription ne sera prise en compte qu'à réception de votre bulletin d'inscription rempli et signé.

Ce bulletin doit être accompagné d'un acompte.

Votre inscription ne sera possible que dans la mesure des places disponibles et si le nombre de participants minimum est bien atteint. Le solde doit être réglé au plus tard 21 jours avant le début du séjour. Le non-paiement du solde peut entraîner l'annulation automatique de l'inscription.

Annulation :

En cas d'annulation de votre part, des frais d'annulation seront conservés par Sardaigne en liberté :

A plus de 29 jours du départ :

- voyage sans transport aérien : forfait de 50 € par personne pour frais de dossier
- voyage incluant un transport aérien : forfait de 90 € par personne pour frais de dossier

Entre 29 et 21 jours : 25 % du montant du séjour

Entre 20 et 8 jours : 50 % du montant du séjour

Entre 7 et 2 jours : 75 % du montant du séjour

À moins de 2 jours : 100 % du montant du séjour.

Ces sommes vous seront remboursées par l'assurance en cas d'annulation justifiée. En revanche, le montant de l'assurance et les frais d'inscription ne vous seront pas remboursés.

En cas de non-présentation au rendez-vous, ou si vous ne pouvez présenter les documents de police ou de santé exigés pour le voyage (passeport, visa, certificat de vaccination), vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement.

Interruption :

L'interruption de séjour du fait d'un participant (incompatibilité avec le niveau ou la nature de la randonnée par exemple) ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Modification de séjour :

À plus de 30 jours du départ, si vous souhaitez changer de séjour ou de date de séjour, une somme forfaitaire de 50 € sera retenue par personne pour les séjours

À 30 jours ou moins du départ, toute modification de séjour sera considérée comme une annulation. Si la randonnée est annulée de notre fait, soit parce que le nombre minimum de participants n'est pas atteint, soit par suite de conditions mettant en cause la sécurité des participants, (décision prise 21 jours avant le départ), soit par force majeure, il vous sera proposé dans la majorité des cas une (ou plusieurs) formule de remplacement. Si elle est d'un coût supérieur (dans la limite de 5 %)

En cas d'annulation définitive et si vous n'acceptez pas la formule de remplacement proposée, vous serez remboursé intégralement.

Responsabilité :

Sardaigne en liberté ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants. D'autre part, agissant en tant qu'organisateur de voyages, Sardaigne en liberté est conduite à choisir différents prestataires - hôteliers, gérants de gîtes, refuges, transporteurs -, et ne saurait être confondue avec ces derniers qui conservent leur responsabilité propre. Par exemple, en cas de perte de bagage, la procédure doit être effectuée directement par le passager auprès du transporteur, terrestre ou aérien.

Baignade lors des séjours :

Votre guide n'étant pas diplômé pour la surveillance des baignades, celles-ci restent sous votre entière responsabilité.

Risques :

Tout voyage comporte un risque, si minime soit-il. Chaque participant les assume en toute connaissance de cause, s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents ou incidents pouvant survenir dans le cadre normal de cette activité, à Sardaigne en liberté, aux accompagnateurs ou aux différents prestataires. Ceci est également valable pour les ayant droits et les membres de la famille. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par l'accompagnateur représentant l'agence, laquelle ne pouvant être tenue pour responsable des accidents résultant de l'imprudence d'un membre du groupe.

Sardaigne en liberté se réserve le droit, si des circonstances particulières mettant en cause la sécurité du groupe l'exigent, de modifier l'itinéraire ou certaines prestations du programme, directement ou par l'intermédiaire de l'accompagnateur.

En conséquence, chaque participant s'engage à accepter ce risque et à ne pas faire porter la responsabilité des accidents ou incidents pouvant survenir à Sardaigne en liberté, ou aux différents prestataires. Ceci est également valable pour les ayant droits et les membres de la famille.

Les randonnées Liberté :

Ce sont des circuits vendus sans accompagnateur. Le forfait comprend un descriptif de l'itinéraire et une carte de la zone (1 jeu pour 1 à 4 personnes). Les randonnées-liberté supposent donc une connaissance convenable de la lecture de carte et de l'orientation, notamment en montagne. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par le topoguide,

Sardaigne en liberté ne pouvant être tenue pour responsable des accidents résultant de l'imprudence d'un participant. Sardaigne en liberté ne saurait non plus être tenue pour responsable d'une mauvaise interprétation du descriptif ou d'une erreur de lecture de carte de l'utilisateur. La randonnée-liberté suppose l'acceptation d'un risque, si minime soit-il, qui peut être dû, notamment, à une modification des éléments naturels sur l'itinéraire.

En conséquence, chaque participant s'engage à accepter ce risque et à ne pas faire porter la responsabilité des accidents ou incidents pouvant survenir à Sardaigne en liberté, ou aux différents prestataires. Ceci est également valable pour les ayant droits et les membres de la famille.

Réclamations :

Toute contestation devra être adressée à Sardaigne en Liberté - par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard un mois après la date de retour, accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives.

En cas de litige, le différent sera soumis à la juridiction compétente dans le ressort du Tribunal de Lanusei .